

Aide-mémoire sur la formation *La séparation hautement conflictuelle et l'aliénation parentale* d'Hubert Van Gijsegem

Définition

L'aliénation parentale est une forte alliance entre un enfant et un parent qui rejettent l'autre parent sans raison valable.

Savais-tu que...

17,5 % des divorces vont en arbitrage. 82,5% des divorces réussissent à avoir un consentement

Les conséquences et impacts de l'aliénation chez l'enfant

Il y aurait peu de recherches longitudinales sur le sujet, donc peu de preuves cliniques de ces impacts.

Les troubles de comportements à l'adolescence peuvent se développer. L'adolescent a pris beaucoup de pouvoir dans la situation aliénante. L'adolescent croit de moins en moins aux lois et à l'autorité et a davantage tendance à défier les adultes.

Les problèmes d'identité à l'adolescence : Normalement, les enfants peuvent forger leur identité à partir de 2 figures parentales. Lorsqu'une racine identitaire est rejetée (un parent), l'enfant ne sait plus comment s'identifier car l'autre est vu comme le mauvais parent et l'enfant ne peut s'identifier à celui-ci.

Comment s'installe l'aliénation parentale?

1. Début du discours de l'enfant qui ne veut pas aller chez l'autre parent

Le parent aliénant écoute les désirs de l'enfant et donne différentes raisons pour empêcher le contact avec l'autre parent. Ex : "Il ne pourra pas aller chez toi, car il a un cours de soccer, une fête d'amis, etc.

2. Allégation

Le parent trouve des raisons, réelles ou non, afin d'éviter que l'enfant aille chez l'autre parent Ex. Il est mal nourri chez son père, la mère refuse de donner la médication, le père ne s'occupe pas de lui lors des temps de garde, mon enfant a été abusé par l'autre parent, etc.

3. Relocalisation

Il est possible que le parent aliénant décide de déménager dans une région extérieure pour avoir la garde à temps plein de l'enfant et s'éloigne de l'autre parent.

4. Enlèvement

Suite à l'espacement des contacts avec l'autre parent, l'enfant semble aller mieux et vit moins d'émotions négatives. Dans la tête du parent aliénant, cela prouve que l'enfant est mieux avec lui et que l'autre parent ne lui manque pas. Le parent fera donc tout pour avoir la garde complète de l'enfant et retirer les contacts avec l'autre parent.

À ne pas oublier

La séparation est et reste un drame pour les enfants. Il y a un risque d'attribuer les symptômes de la séparation à ce que les parents croient être l'incompétence de l'autre parent. Souvent, le premier met le tort sur l'autre parent, mais ça vient de l'enfant et de sa réaction face à la séparation.

Il y a dans notre société une hyper vigilance de l'intégrité physique et corporelle de son enfant. Dans une séparation, ce phénomène est souvent accentué.

Les sources de l'aliénation

1) L'enfant lui-même

- ◆ résolution du conflit de loyauté,
- ◆ réparation d'un parent endommagé,
- ◆ désir de réunification,
- ◆ caractéristique de l'enfant (préférence naturelle, anxiété de séparation, difficulté à s'adapter à des situations nouvelles)
- ◆ suggestibilité (influçable)
- ◆ trouble oppositionnel.

2) Le parent aliénant (ou l'allié)

- ◆ projection de sa victimisation,
- ◆ ressentiment,
- ◆ désir de réparation,
- ◆ évitement de la culpabilité,
- ◆ effet Rosenthal ou Pygmalion (le jugement que l'on porte sur une personne conditionne en partie son comportement. Dans ce cas-ci, avoir une attention sélective envers les mauvais côtés, pour confirmer son hypothèse.)

3) Le parent aliéné

4) Le système judiciaire

- ◆ la lenteur du système fait que le temps passe et que la situation devient quasi irréversible.

5) Le clinicien bienveillant

- ◆ Ne pas induire un discours,
- ◆ Résister à l'envie d'interpréter les émotions et de mettre des mots dans la bouche.
- ◆ Danger que la réalité psychologique (interprétation) influencer la réalité factuelle.
- ◆ Rester OBJECTIF, utiliser l'approche cognitivo-comportemental et les données probantes.

Les remèdes selon Monsieur Van Gijseghe

Le meilleur remède préventif serait de convaincre les parents d'aller en MÉDIATION dès le début de la séparation. Lors de la médiation, les parents pourraient être sensibilisés sur les dangers pour l'enfant de glisser vers l'aliénation et de mieux comprendre les rôles de chacun et les besoins. (Comprendre l'effet Rosenthal)

Le JUGE qui devient le super parent qui peut décider et ordonner la garde partagée. Celle-ci serait préconisée dans les cas d'aliénation où il n'y aurait pas de danger réel pour l'enfant de voir l'autre parent. Le but étant de se rapprocher de la racine identitaire de l'autre parent et minimiser les conséquences identitaires chez l'enfant.

LE TEMPS, et oui malheureusement c'est parfois le seul remède